

Epreuve orale de maturita de physique

Ce document contient les modalités communes de passage de l'oral de la maturita bilingue franco-tchèque pour les disciplines non linguistiques.

Avant l'épreuve

Les étudiants doivent disposer le plus tôt possible en début d'année scolaire d'une liste de 20 à 30 thèmes qui indiquera les exigences pour la maturita écrite comme pour la maturita orale.

Les candidats doivent également connaître le détail des modalités de passage dès la rentrée scolaire.

Le déroulement de l'épreuve

Le candidat tire au sort un numéro qui correspond à un des thèmes de la liste distribuée en début d'année scolaire. Le professeur interrogateur présente alors au candidat une « *feuille d'interrogation* » sur laquelle figure un certain nombre de questions et/ou un document correspondant au thème tiré.

Le candidat dispose de 15 minutes de préparation (si le président du Jury n'a pas allongé cette durée) et sa présentation dure au maximum 15 minutes.

Pour la physique et pour la chimie : les 15 minutes de présentation sont scindées en deux parties : la première partie est de type « *monologue* » pendant laquelle le candidat répond aux questions qui figurent sur la feuille d'interrogation. La seconde partie est de type « *entretien* » pendant laquelle l'examineur peut, selon le cas poser des questions plus ouvertes ou aider les candidats en difficulté pendant la première partie.

Attribution de la note d'oral

La note de l'épreuve orale tient compte non seulement de la pertinence des réponses au niveau scientifique mais aussi de la qualité de l'expression orale en français :

- ❖ Evaluation de la première partie : Expression
 - Correction de la langue
 - Richesse du vocabulaire
 - Phonétique
- ❖ Evaluation de la seconde partie : Communication
 - Compréhension des questions
 - Réactivité aux questions
 - Fluidité du discours

Les examinateurs, assistés éventuellement des membres permanents francophones, débattent et attribuent la note d'oral.

Attribution de la note finale

La note finale obtenue à l'issue des épreuves est unique. Elle combine la note d'écrit et la note d'oral.

Après concertation avec les différents examinateurs, la note finale est attribuée par le jury de maturita et proclamée par son président.

La note 5 dans une épreuve (écrite ou orale) implique la nécessité de rattraper l'épreuve où le candidat a échoué.